

LES GROUPEMENTS ORDONNÉS DE COMMUNES

Dans l'académie de Versailles, les groupements de communes sont « ordonnés ». Cela signifie que si vous formulez un vœu de ce type, chacune des communes sera examinée dans l'ordre : si votre barème vous permet d'être affecté dans la commune n°1 du groupement, vous y serez affecté et le reste du groupement ne sera pas examiné. Si votre barème ne vous permet pas d'être affecté dans la commune n°1, c'est la commune n°2 qui sera examinée : si votre barème vous permet d'y être affecté, l'examen du groupement s'arrêtera là. Sinon, vous serez mis en concurrence avec les demandeurs de la commune n°3, etc.

Ce type de vœu permet de formuler l'équivalent d'une vingtaine de vœux de communes en un seul vœu, la totalité de la demande étant limitée à 20.

Groupements ordonnés de communes des Yvelines (78)

VERSAILLES et sa région 078954

- 1 : VERSAILLES (SL, Mp, RER C)
- 2 : LE CHESNAY (SL, RER C) (4 km)
- 3 : VIROFLAY (SL, Mp, RER C) (4 km)
- 4 : BUC (Mp, RER C) (4 km)
- 5 : SAINT-CYR L'ECOLE (Mp, RER C) (4 km)
- 6 : VELIZY-VILLACOUBLY (Mp, SL, RER C) (5km)
- 7 : GUYANCOURT (Mp, RER C) (5 km)
- 8 : FONTENAY - LE - FLEURY (Mp) (6 km)
- 9 : NOISY LE ROI (SL) (7 km)
- 10 : BOIS-D'ARCY (Mp, RER C) (7km)
- 11 : MONTIGNY - LE - BRETONNEUX (Mp, RER C) (8 km)
- 12 : VOISINS- LE- - BRETONNEUX (Mp, RER C) (8 km)
- 13 : MAGNY –LES-HAMEAUX (Mp, RER C) (8 km)
- 14 : VILLEPREUX (Mp) (8 km)
- 15 : TRAPPES (Mp) (10 km)
- 16 : LES CLAYES-SOUS –BOIS (Mp) (10 km))
- 17 : ELANCOURT (Mp) (12 Km)
- 18 : PLAISIR (Mp) (13 km)
- 19 : CHEVREUSE (RER B) (13 km)
- 20 : LA VERRIERE (Mp) (13 km)
- 21 : LE MESNIL-SAINT-DENIS (Mp) (13 km)
- 22 : MAUREPAS (Mp) (15 km)
- 23 : JOUARS-PONTCHARTRAIN (Mp) (15 km)
- 24 : COIGNIERES (Mp) (16km)

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE et sa région 078955

- 1 : SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (RER A)
- 2 : LE PECQ (RER A) (5 km)
- 3 : MAISONS-LAFFITTE (SL, RER A) (5 km)
- 4 : MONTESSON (SL, RER A) (5 km)
- 5 : POISSY (SL, RER A) (5 km)
- 6 : SARTROUVILLE (SL , RER A) (5 km)
- 7 : HOUILLES (SL, RER A) (5 km)
- 8 : CARRIERES-SOUS-POISSY (SL, RER A) (5 km)
- 9 : ACHERES (RER A) (5km)
- 10 : ANDRESY (SL) (6 km)
- 11 : LE VESINET (RER A) (6 km)
- 12 : CHANTELOUP (SL) (7 km)
- 13 : CHATOU (RER A) (7 km)
- 14 : CROISSY-SUR SEINE (RER A) (7 km)
- 15 : CARRIERE-SUR –SEINE (SL, RER A) (7 km)
- 16 : CHAMBOURCY (SL, RER A) (7 km)
- 17 : CONFLANS-SAINTE-HONORINE (SL, RER A) (8 km)
- 18 : TRIEL-SUR-SEINE (SL) (8 km)
- 19 : MARLY-LE-ROI (SL) (9 km)
- 20 : VERNOUILLET (SL) (10 km)
- 21 : LA CELLE-SAINT-CLOUD (SL) (11 km)
- 22 : FEUCHEROLLES (SL) (11 km)
- 23 : VERNEUIL-SUR-SEINE (SL) (11 km)

MANTES et sa région 078956

- 1 : MANTES-LA-JOLIE (SL)
- 2 : MANTES-LA-VILLE (SL)
- 3 : LIMAY (SL) (2 km)
- 4 : MAGNANVILLE (SL) (2 km)
- 5 : PORCHEVILLE (SL) (5 km)
- 6 : ISSOU (SL) (5 km)
- 7 : GARGENVILLE (SL) (7 km)
- 8 : ROSNY-SUR-SEINE (SL) (8 km)
- 9 : EPONE (SL) (9 km)
- 10 : AUBERGENVILLE (SL) (11 km)
- 11 : BONNIERES-SUR-SEINE (SL) (11 km)
- 12 : BREVAL (SL) (13 km)
- 13 : MAULE (Mp, SL) (14 km)
- 14 : LES MUREAUX (SL) (15 km)
- 15 : MEULAN (SL) (15 km)
- 16 : ECQUEVILLY (SL) (16 km)
- 17 : GAILLON SUR MONTCIENT (SL) (18 km)

Groupements ordonnés de communes de l'Essonne (91)

EVRY-CORBEIL et sa région 091954

- 1 : CORBEIL-ESSONE (RER D)
- 2 : EVRY (RER D)
- 3 : SAINT –GERMAIN-LES-CORBEIL (RER D) (3 km)
- 4 : COURCOURONNES (RER D) (4 km)
- 5 : LISSES (RER D) (4 km)
- 6 : RIS-ORANGIS (RER D) (5 km)
- 7 : SAINT-PIERRE-DU-PERRAY (RER D) (5 km)
- 8 : ETIOLLES (RER D) (5 km)
- 9 : SOISY-SUR-SEINE (RER D) (5 km)
- 10 : BONDOUFLE (RER C, RER D) (5 km)
- 11 : VILLABE (RER D) (5 km)
- 12 : GRIGNY (RER D) (7 km)
- 13 : MENNECY (RER D) (7 km)
- 14 : VIRY-CHATILLON (RER D) (8 km)
- 15 : MONTGERON (RER D) (8 km)
- 16 : QUINCY-SOUS-SENART (RER D) (8 km)
- 17 : EPINAY-SOUS-SENART (RER D) (10 km)
- 18 : BOUSSY-SAINT-ANTOINE (RER D) (10 km)
- 19 : BRUNOY (RER D) (10 km)
- 20 : CROSNE (RER D) (11 km)
- 21 : YERRES (RER D) (13 km)

MASSY-PALaiseAU et sa région 091955

- 1 : MASSY (RER B, RER C)
- 2 : PALAISEAU (RER B)
- 3 : IGNY (RER C) (3 km)
- 4 : VERRIERES-LE-BUISSON (RER B) (4 km)
- 5 : VILLEBON-SUR-YVETTE (RER B) (4 km)
- 6 : CHILLY-MAZARIN (RER C) (5 km)
- 7 : LONGJUMEAU (RER C) (5 km)
- 8 : SAULX-LES-CHARTREUX (RER B, RER C) (5 km)
- 9 : NOZAY (RER B, RER C) (5 km)
- 10 : ORSAY (RER B) (5 km)
- 11 : LES ULIS (RER B, RER C) (6 km)
- 12 : MORANGIS (RER B, RER C) (6 km)
- 13 : BURES-SUR-YVETTE (RER B) (7 km)
- 14 : PARAY-VIEILLE-POSTE (RER C) (9 km)
- 15 : GIF-SUR-YVETTE (RER B) (9 km)

VIRY-CHATILLON et sa région 091956

- 1 : VIRY-CHATILLON (RER D)
- 2 : JUVISY-SUR-ORGE (RER C, RER D) (2 km)
- 3 : SAVIGNY-SUR-ORGE (RER C) (2 km)
- 4 : GRIGNY (RER D) (2 km)
- 5 : MORSANG-SUR-ORGE (RER C) (3 km)
- 6 : DRAVEIL (RER C, RER D) (4 km)
- 7 : VILLEMOISSON-SUR-ORGE (RER C) (4 km)
- 8 : RIS-ORANGIS (RER D) (4 km)
- 9 : SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS (RER C) (5 km)
- 10 : ATHIS-MONS (RER C) (5 km)
- 11 : VIGNEUX-SUR-SEINE (RER D) (5 km)
- 12 : EPINAY-SUR-ORGE (RER C) (5 km)
- 13 : SAINT-MICHEL-SUR-ORGE (RER C) (6 km)
- 14 : EVRY (RER D) (7 km)
- 15 : CORBEIL-ESSONES (RER D) (10 km)
- 16 : OLLAINVILLE (RER C) (15 km)
- 17 : BRETIGNY-SUR-ORGE (RER C) (10 km)
- 18 : SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON (RER C) (12 km)
- 19 : ARPAJON (RER C) (14 km)
- 20 : LA NORVILLE (RER C) (14 km)
- 21 : MAROLLES-EN-HUREPOIX (RER C) (14 km)

Voir légende en annexe page IV.

Groupements ordonnés de communes des Hauts de Seine (92)

VANVES et sa région
092956

- 1 : MONTROUGE (M4, M13) (6 km)
- 2 : VANVES (Mp, M13) (6km)
- 3 : MALAKOFF (Mp, M13) (6 km)
- 4 : ISSY-LES-MOULINEAUX (RER C, M12) (7km)
- 5 : BAGNEUX (RER B, M3, M4) (8 km)
- 6 : BOULOGNE-BILLANCOURT (M9, M10) (8 km)
- 7 : CHATILLON (M4, M13) (8 km)
- 8 : FONTENAY-AUX-ROSES (RER B) (9 km)
- 9 : BOURG-LA-REINE (RER B) (10 km)
- 10 : SCEAUX (RER B) (10 km)
- 11 : CLAMART (Mp) (10 km)
- 12 : LE PLESSIS-ROBINSON (RER B) (11 km)
- 13 : MEUDON (RER C, Mp) (11 km)
- 14 : CHATENAY-MALABRY (RER B) (12 km)
- 15 : ANTONY (RER B, RER C) (13 km)

SAINT-CLOUD et sa région
092957

- 1 : PUTEAUX (SL, RER A) (9 km)
- 2 : SURESNES (SL) (9 km)
- 3 : SAINT-CLOUD (SL) (10 km)
- 4 : SEVRES (Mp, SL) (10 km)
- 5 : NANTERRE (RER A, SL) (11 km)
- 6 : GARCHES (SL) (11 km)
- 7 : CHAVILLE (SL, Mp, RER C) (13 km)
- 8 : VILLE D'AVRAY (SL) (13 km)
- 9 : VAUCRESSON (SL) (13 km)
- 10 : RUEIL-MALMAISON (RER A) (13 km)

CLICHY et sa région
092958

- 1 : CLICHY (SL, M13) (6 km)
- 2 : LEVALLOIS (SL, M3) (6 km)
- 3 : NEUILLY-SUR-SEINE (M1, RER C) (6 km)
- 4 : ASNIERES-SUR-SEINE (SL, M13) (8 km)
- 5 : COURBEVOIE (SL) (8 km)
- 6 : BOIS-COLOMBES (SL) (9 km)
- 7 : LA GARENNE-COLOMBES (SL) (9 km)
- 8 : GENNEVILLIERS (RER C, M13) (9 km)
- 9 : VILLENEUVE-LA-GARENNE (RER C, N) (9 km)
- 10 : COLOMBES (SL) (10 km)

Groupements ordonnés de communes du Val d'Oise (95)

CERGY-PONTOISE et sa région
095954

- 1 : CERGY (N, SL, RER A)
- 2 : PONTOISE (N, SL, RER C)
- 3 : ERAGNY (SL) (3 km)
- 4 : SAINT-OUEN-L'AUMONE (SL, N) (4 km)
- 5 : OSNY (SL, RER A) (4 km)
- 6 : VAUREAL (N, SL, RER A) (4 km)
- 7 : JOUY-LE-MOUTIER (N, SL, RER A) (5 km)
- 8 : PIERRELLAY (N) (6 km)
- 9 : AUVERS-SUR-OISE (N) (7 km)
- 10 : HERBLAY (SL) (8 km)
- 11 : COURDIMANCHE (N, SL, RER A) (9 km)
- 12 : VIGNY (N,SL,RER A) (10 km)
- 13 : PARMAN (N) (12 km)
- 14 : L'ISLE ADAM (N) (14 km)
- 15 : PERSAN (N) (19 km)
- 16 : BEAUMONT-SUR-OISE (N) (20 km)
- 17 : BERNES SUR OISE (N) (24 km)

SARCELLES et sa région
095955

- 1 : DEUIL-LA-BARRE (N) (14 km)
- 2 : MONTMAGNY (N) (14 km)
- 3 : GARGES-LES-GONESSE (N) (14 km)
- 4 : MONTMORENCY (N) (15 km)
- 5 : SARCELLES (N, RER D) (16 km)
- 6 : VILLIERS-LE-BEL (N, RER D) (17 km)
- 7 : GONESSE (N,RER D) (17 km)
- 8 : ARNOUVILLE-LES-GONESSE (N, RER D) (17 km)
- 9 : SAINT-BRICE-SOUS-FORET (N) (17 km)
- 10 : ECOUEN (N) (20 km)
- 11 : DOMONT (N) (20 km)
- 12 : EZANVILLE (21km)
- 13 : GOUSSAINVILLE (N) (21 km)
- 14 : BOUFFEMONT (N) (21 km)
- 15 : LOUVRES (N) (24 km)
- 16 : MONTSOULT (N) (24 km)
- 17 : SAINT-WITZ (N) (29 km)
- 18 : MARLY-LA-VILLE (N) (29 km)
- 19 : FOSSES (N) (30 km)

ARGENTEUIL et sa région
095956

- 1 : ARGENTEUIL (SL, RER C)
- 2 : SANNOIS (SL, RER C) (3 km)
- 3 : BEZONS (SL, RER A) (4 km)
- 4 : CORMEILLES-EN-PARISIS (SL) (4 km)
- 5 : SAINT-GRATIEN (N, RER C) (4 km)
- 6 : FRANCONVILLE (N, RER C) (4 km)
- 7 : ENGHEN-LES-BAINS (N) (5 km)
- 8 : EAUBONNE (SL, N, RER C) (5 km)
- 9 : ERMONT (SL, N, RER C) (5 km)
- 10 : MONTIGNY-LES-CORMEILLES (N, RER C, SL) (6 km)
- 11 : SOISY-SOUS-MONTMORENCY (N) (6 km)
- 12 : LE PLESSIS-BOUCHARD (N, RER C) (6 km)
- 13 : SAINT-PIRIX (N) (9 km)
- 14 : SAINT-LEU-LA-FORET (N) (8 km)
- 15 : TAVERNY (N) (8 km)
- 16 : BESSANCOURT (N) (10 km)
- 17 : BEAUCHAMP (N) (12 km)
- 18 : MERY-SUR-OISE (N) (13 km)
- 19 : MERIEL (N) (14 km)



(km) : distance de la commune à la ville de référence (sauf pour les groupements de communes des Hauts de Seine et le groupement de Sarcelles : distance de la commune à Paris centre)

Desserte par les lignes de transports en commun

M : métro
Mp : Paris Montparnasse
N : Gare du Nord
SL : Gare Saint Lazare
RER A, B, C, D

Informations données à titre indicatif : la ligne de transports ferrés mentionnée comme desservant la commune nécessite en réalité parfois de prendre ensuite un bus pour atteindre la ville, ce qui rallonge d'autant le trajet. Par ailleurs, le temps de transport peut parfois être raccourci grâce à une correspondance supplémentaire au départ d'une autre gare.

N'hésitez pas à vous reporter au site www.transilien.com et à simuler les trajets en incluant les bus, dont le réseau est dense dans l'académie de Versailles.

FORMULATION DES VŒUX DE ZONES DE REMPLACEMENT

Pour obtenir les bonifications au titre du rapprochement de conjoint, de la résidence de l'enfant, ou de mutation simultanée de conjoints

Selon les disciplines, il existe (voir carte annexe VI) :

- deux zones de remplacement par département, dites « infra-départementales » : lettres modernes, anglais, histoire-géographie et EPS ;
- une zone de remplacement par département : SVT, mathématiques, espagnol, sciences physiques, allemand, lettres classiques, éducation, italien, philosophie, arabe, SES, STMS, technologie, électrotechnique, éducation musicale, arts plastiques, économie et gestion administrative, économie et gestion comptable, économie et gestion commerciale ;
- une zone de remplacement unique, constituée de l'intégralité de l'académie : toutes les autres disciplines.

L'Administration étant incapable de paramétrer le serveur SIAM, l'application vous laisse la possibilité de formuler des vœux de ZR infra-départementales **même quand elles n'existent pas dans votre discipline** ! Ces vœux apparaissent aussi sur l'accusé de réception papier de demande de mutation... **Ne formulez surtout pas ces vœux : ils seront invalidés par l'Administration !**

Or, les types de vœux que vous formulez ont une incidence sur la hauteur des bonifications familiales que vous pouvez obtenir.

Exemple : pour le rapprochement de conjoint, les vœux de type « commune », auxquels sont assimilées les zones de remplacement infra-départementales, sont bonifiés à 30,2 points. Les vœux de niveau départemental sont, quant à eux, bonifiés à 90,2 points.

Il faut donc veiller à formuler vos vœux de façon à obtenir le maximum de points auquel vous avez droit.

Conseils

Pour les disciplines à ZR infra-départementales :

Formulez vos vœux selon vos souhaits, mais pour obtenir les bonifications de rapprochement de conjoint à 90,2 points et de mutation simultanée à 80 points, formulez le vœu « toute zone de remplacement du département », qui est codé ZRD 78, ZRD 91, ZRD 92 ou ZRD 95.

Les vœux de ZR infra-départementales, seront bonifiés à 30,2 et 30 points.

	Pour obtenir la bonification de 30,2 points (rapprochement de conjoint) ou 30 points (mutation simultanée de conjoints) formulez la zone infra-départementale	Pour obtenir la bonification de 90,2 points (rapprochement de conjoint) ou 80 points (mutation simultanée de conjoints) formulez le vœu « toute ZR du département »
<i>Pour le département des Yvelines (78)</i>	078005ZH (Nord) ou 078006ZS (Sud)	ZRD 078
<i>Pour le département de l'Essonne (91)</i>	091008ZC (Ouest) ou 091007ZU (Est)	ZRD 91
<i>Pour le département des Hauts de Seine (92)</i>	092009ZG (Nord) ou 092010ZR (Sud)	ZRD 92
<i>Pour le département du Val d'Oise (95)</i>	095012ZV (Ouest) ou 095011ZL (Est)	ZRD 95

Conseils

Pour les disciplines à ZR départementales :

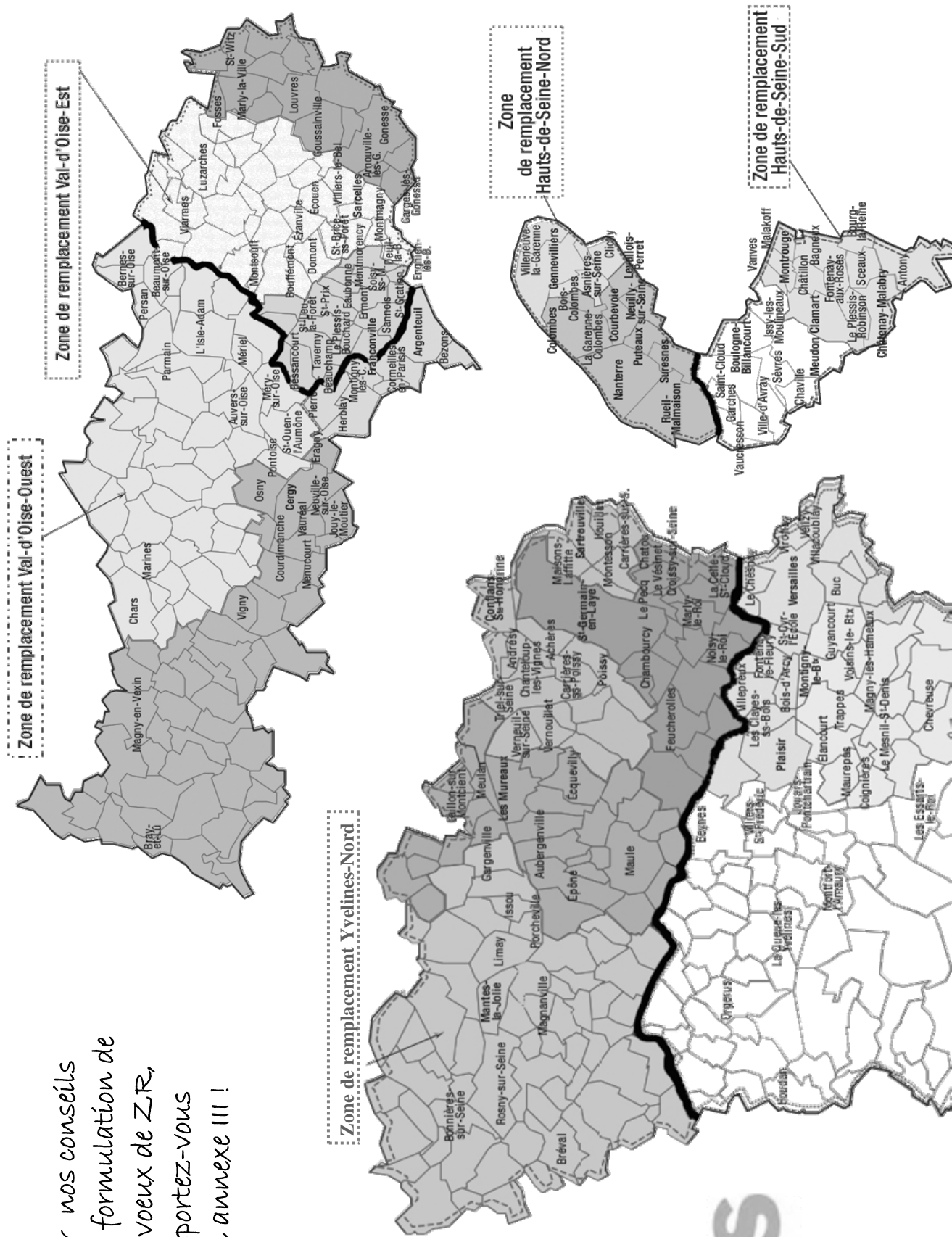
L'obtention de la bonification de rapprochement de conjoint à 90,2 points et de mutation simultanée à 80 points est conditionnée par la formulation du vœu « toute zone de remplacement du département », même si celui-ci équivaut à demander une simple zone de remplacement. Il faut donc utiliser les vœux codés ZRD 78, ZRD 91, ZRD 92 ou ZRD 95.

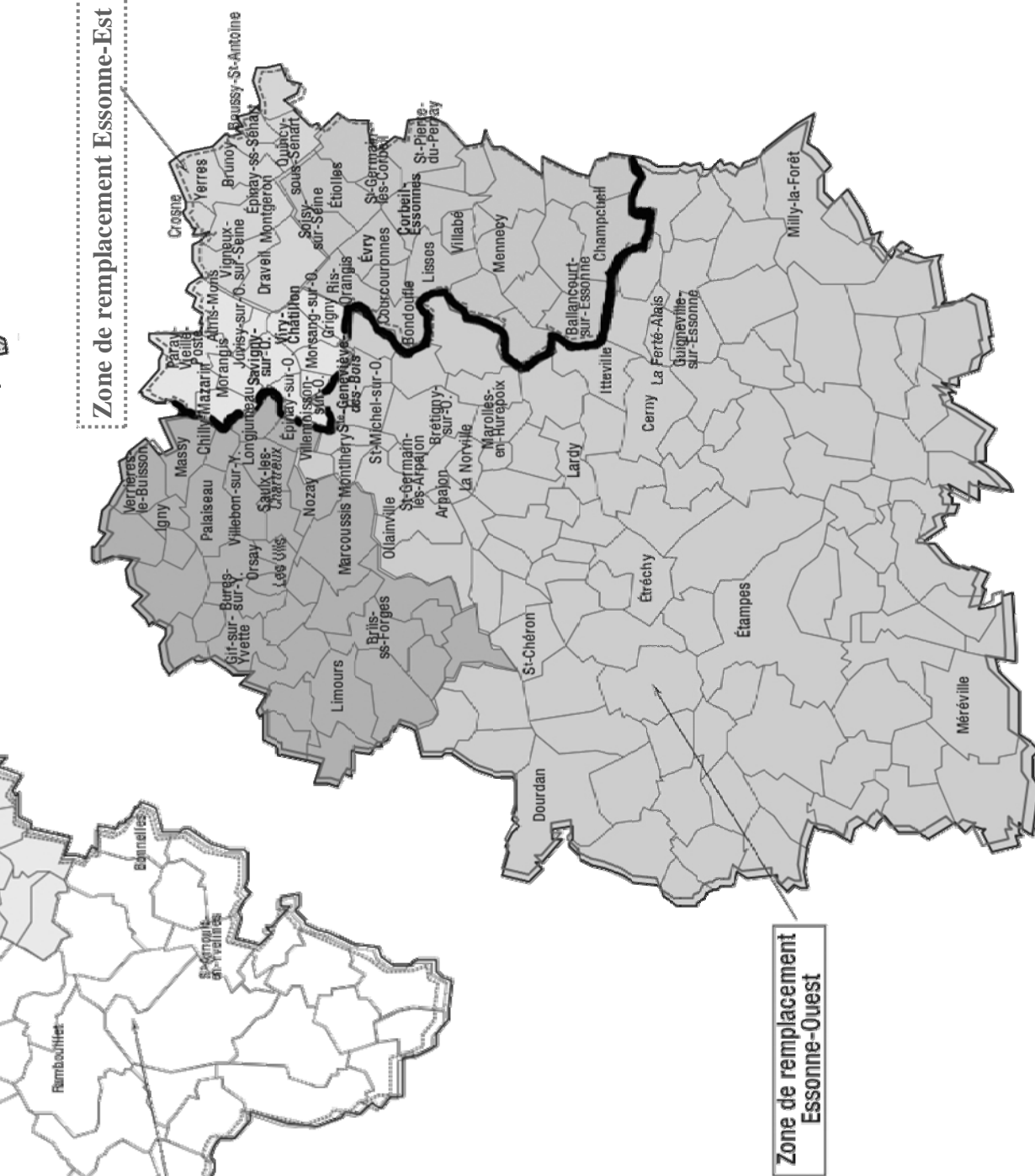
	Pour obtenir la bonification de 90,2 points (rapprochement de conjoint) ou 80 points (mutation simultanée de conjoints) formulez le vœu « toute ZR du département » comme suit :
<i>Pour le département des Yvelines (78)</i>	ZRD 078
<i>Pour le département de l'Essonne (91)</i>	ZRD 91
<i>Pour le département des Hauts de Seine (92)</i>	ZRD 92
<i>Pour le département du Val d'Oise (95)</i>	ZRD 95

Chacun de vos vœux de zone de remplacement pourra donner lieu à la formulation de 5 préférences sur SIAM (P1, P2, P3, etc sur l'accusé de réception papier de demande de mutation). Si vous êtes affecté sur l'une de ces ZR, les préférences serviront lors de la phase d'ajustement de juillet, qui attribue aux TZR les affectations à l'année. Si vous êtes affecté en extension sur une ZR que vous n'avez pas demandée, vous aurez la possibilité de formuler des préférences ultérieurement par courrier envoyé à la DPE.

Les zones de remplacement de l'académie de Versailles

Pour nos conseils sur la formulation de vos voeux de ZR, reportez-vous en annexe III !





Zone de remplacement Yvelines-Sud

Zone de remplacement Essonne-Ouest

Zone de remplacement Essonne-Est

Il existe encore des zones de remplacement **infra-départementales dans quatre disciplines** : lettres modernes, anglais, histoire-géographie et EPS.

Dans les disciplines suivantes, les ZR sont départementales :
SVT, mathématiques, espagnol, sciences physiques, allemand, lettres classiques, éducation, italien, philosophie, arabe, SES, STMS, technologie, électrotechnique, éducation musicale, arts plastiques, économie et gestion administrative, économie et gestion comptable, économie et gestion commerciale.

Pour toutes les disciplines dont les ZR ne sont ni départementales, ni infra-départementales, la **zone de remplacement est l'académic.**



L'Administration étant incapable de paramétrer le serveur SIAM, l'application vous laisse la possibilité de formuler des vœux de ZR infra-départementales **même quand elles n'existent pas dans votre discipline**. Ces vœux apparaissent aussi sur l'accusé de réception papier de demande de mutation.
Ne formulez surtout pas ces vœux : ils seront invalidés par l'Administration !

78 YVELINES :							92 HAUTS DE SEINE :													
Commune	N° RNE	Nom de l'établissement	ECLAIR	RAR	Sens.	Viol.	ZEP	Commune	N° RNE	Nom de l'établissement	ECLAIR	RAR	Sens.	Viol.	ZEP					
ACHERES	0783248G	CLG JEAN LURCAT				V		ANTONY	0921243B	CLG ANNE FRANK					Z					
AUBERGENVILLE	0780506B	CLG ARTHUR RIMBAUD				V		ASNIERES SUR SEINE	0921545E	CLG ANDRE MALRAUX	ECLAIR	RAR		V	Z					
	0781859X	LPO VINCENT VAN GOGH				V			0920150N	LP DE PRONY					Z					
CARRIERES SOUS POISSY	0780032L	CLG FLORA TRISTAN				V	Z	BAGNEUX	0921168V	CLG ROMAIN ROLLAND			S	V	Z					
	0781817B	CLG CLAUDE MONET				V			0921631Y	CLG HENRI BARBUSSE	ECLAIR	RAR			Z					
CHANTELOUP LES VIGNES	0781108F	CLG RENE CASSIN	ECLAIR	RAR	S	V	Z		0921778H	CLG JOLIOT CURIE *										
	0781988K	CLG MAGELLAN				S	V	Z	0920680P	LP LEONARD DE VINCI					Z					
ECQUEVILLY	0781915H	CLG LEONARD DE VINCI				V		BOULOGNE BILLAN-COURT	0921239X	CLG JEAN RENOIR					Z					
HOUILLES	0780289U	CLG GUY DE MAUPASSANT				V		CHATENAY MALABRY	0921179G	CLG LEONARD DE VINCI					Z					
	0783253M	CLG LAMARTINE				V			0921180H	CLG MASARYK					Z					
LES MUREAUX	0780180X	CLG JULES VERNE	ECLAIR	RAR	S	V	Z	CLAMART	0920854D	CLG DES PETITS PONTS	ECLAIR				Z					
	0780572Y	CLG PAUL VERLAINE				V	Z	COLOMBES	0921160L	CLG JEAN-BAPTISTE CLEMENT				V	Z					
	0781914G	CLG JEAN VILAR				V	Z		0921494Z	CLG GAY LUSSAC				V						
	0781984H	LPO VAUCANSON	ECLAIR			V	Z		0921675W	CLG MARGUERITE DURAS				V	Z					
LIMAY	0780255D	CLG ALBERT THIERRY				V	Z		0921229L	LP VALMY					Z					
	0782115A	CLG GALILEE				V			0920592U	CLG MOULIN JOLY			S	V	Z					
	0781884Z	LPO CONDORCET				V			0920137Z	LGT GUY DE MAUPASSANT			S	V	Z					
MANTES LA JOLIE	0780708W	CLG JULES FERRY				V			0922427N	LPO CLAUDE GARAMONT					Z					
	0781898M	CLG PASTEUR	ECLAIR	RAR		V	Z	COURBEVOIE	0922020W	CLG LES RENARDIERES					V					
	0781956B	CLG DE GASSICOURT				S	V	Z	GENNEVILLIERS	0921157H	CLG EDOUARD VAILLANT		RAR	S	V	Z				
	0781977A	CLG G. CLEMENCEAU	ECLAIR	RAR		S	V	Z		0921541A	CLG PASTEUR *					Z				
	0782540M	LPO JEAN ROSTAND				V	Z		0921156G	LPO LY GALILEE				V	Z					
	0780417E	CLG PAUL CEZANNE	ECLAIR	RAR	S	V	Z		0921621M	CLG GUY MOQUET				V	Z					
	0783254N	CLG ANDRE CHENIER	ECLAIR	RAR		S	V	Z	NANTERRE	0920882J	CLG VICTOR HUGO					Z				
MANTES LA VILLE	0780116C	CLG LES PLAISANCES				V	Z		0921394R	CLG ANDRE DOUCET				V	Z					
	0780568V	CLG LA VAUCOULEURS				V			0921589C	CLG EVARISTE GALOIS				V	Z					
	0783533S	LPO CAMILLE CLAUDEL	ECLAIR			V	Z		0920594W	CLG REPUBLIQUE	ECLAIR									
PLAISIR	0780420H	CLG BLAISE PASCAL				V			0921626T	LP CLAUDE CHAPPE					Z					
POISSY	0780264N	CLG LES GRANDS CHAMPS			S	V	Z		0921677Y	LP PAUL LANGEVIN					Z					
	0783358B	CLG JEAN JAURES				V			0922484D	LPO LOUISE MICHEL					Z					
ROSNY SUR SEINE	0781916J	CLG SULLY				V			0920141D	LGT JOLIOT-CURIE					Z					
SARTROUVILLE	0780258G	CLG COLETTE				V		VILLENEUVE LA GARENNE	0922277A	LPO CHARLES PETIET				V						
	0780579F	CLG DARIUS MILHAUD				V			0921159K	CLG EDOUARD MANET				V	Z					
	0783431F	LPO LY JULES VERNE				V	Z		0921543C	CLG GEORGES POMPIDOU			S	V	Z					
	0780577D	CLG ROMAIN ROLLAND				S	V	Z	0921594H	LGT MICHEL ANGE			S	V						
TRAPPES	0780187E	CLG YOURI GAGARINE	ECLAIR	RAR		S	V	Z	Nombre : 35											
	0781818K	CLG GUSTAVE COURBET				S	V	Z	95 VAL D'OISE :											
	0781297L	LGT PLAINE DE NEAUPHLE				V	Z													
	0780514K	CLG LE VILLAGE				S	V	Z												
	0780273Y	LP LOUIS BLERIOT				V	Z													
	0780584L	LP HENRI MATISSE				V	Z													
VERNOUILLET	0780845V	CLG EMILE ZOLA				V														
Nombre : 42							Commune							N° RNE	Nom de l'établissement	ECLAIR	RAR	Sens.	Viol.	ZEP
91 ESSONNE :																				
ATHIS MONS	0911027X	CLG M. R. DELALANDE					Z	ARGENTEUIL	0951094Y	CLG P. VAILLANT COUTURIER					Z					
CORBEIL ESSONNES	0911024U	CLG LOUISE MICHEL	ECLAIR			V	Z		0951138W	CLG J.-J. ROUSSEAU					Z					
	0911570M	CLG L. SEDAR SENGHOR	ECLAIR	RAR		S	V	Z		0950641F	LPO JEAN JAURES					Z				
	0911443Z	CLG LA NACELLE				S	V	Z		0950666H	LPO GEORGES BRAQUE					Z				
	0910820E	LPO LY ROBERT DOISNEAU	ECLAIR			V	Z		0950885W	CLG IRENE JOLIOT-CURIE				V						
EPINAY SOUS SENART	0911927A	LGT MAURICE ELIOT				V	Z		0950886X	CLG CLAUDE MONET	ECLAIR		S	V	Z					
	0911397Z	CLG LA VALLÉE	ECLAIR			V	Z		0951138X	CLG ALBERT CAMUS					Z					
ETAMPES	0911402E	CLG DE GUINETTE	ECLAIR	RAR		V	Z		0951230W	CLG EUGENIE COTTON			S	V	Z					
EVRY	0911729K	CLG LES PYRAMIDES				S	V	Z		0951356H	CLG LUCIE AUBRAC			S	V					
	0911254U	LP CHARLES BAUDELAIRE				S	V			0950640E	LGT JULIE VICTOIRE DAUBIE					Z				
	0911865H	CLG PAUL ELUARD				V	Z		0951811C	LPO F. ET N. LEGER					Z					
	0912173T	CLG GALILEE				S	V			0950887Y	CLG GABRIEL PERI				V					
	0911343R	LP AUGUSTE PERRET				S	V			0951572T	LP DU GRAND CERF					Z				
GRIGNY	0911253T	CLG PABLO NERUDA	ECLAIR	RAR		V	Z		0950888Z	CLG HENRI WALLON				S	V	Z				
	0912196T	CLG SONIA DELAUNAY	ECLAIR	RAR		V	Z		0951810B	LPO EUGENE RONCERAY					Z					
	0911036G	CLG JEAN VILAR	ECLAIR	RAR	S	V	Z		0950656X	LP LE CORBUSIER				S	V					
LES ULIS	0911334F	CLG AIME CESAIRE				S	Z			0950711G	CLG PAUL ELUARD	ECLAIR	RAR		V	Z				
	0911492C	LPO L'ESSOURIAU				V	Z		0951098C	CLG PABLO PICASSO					V	Z				
RIS ORANGIS	0911025V	CLG JEAN LURCAT				V	Z		0952038X	CLG HENRI MATISSE					Z					
	0911578W	LP P. MENDES FRANCE				V			0951787B	LPO ARTHUR RIMBAUD				S	V	Z				
SAVIGNY SUR ORGE	0910716J	CLG JEAN MERMOZ				V	Z		0950023J	CLG HENRI WALLON	ECLAIR	RAR	S	V	Z					
STE GENEVIEVE DES BOIS	0910878T	CLG JEAN MACE				V	Z		0951766D	LGT SIMONE DE BEAUVOIR					Z					
	0911346U	LGT ALBERT EINSTEIN				V	Z			0951920W	CLG FRANCOIS TRUFFAUT	ECLAIR	RAR		V	Z				
	0912163G	LPO PAUL LANGEVIN				V	Z		0950026M	CLG M. DE ROBESPIERRE					V	Z				
	0911042N	CLG PAUL ELUARD				V	Z		0950667J	LPO ROMAIN ROLLAND				S	V	Z				
VIRY CHATILLON	0910056S	CLG OLIVIER DE SERRES	ECLAIR	RAR		V	Z	MONTIGNY LES CORMELLES	0951800R	CLG LOUIS ARAGON					V					
	0910071L	CLG LES SABLONS				V		PERSAN	0950934Z	CLG GEORGES BRASSESS						Z				
Nombre : 27																				
								SARCELLES	0950045H	CLG EVARISTE GALOIS					V	Z				
									0950723V	CLG JEAN LURCAT	ECLAIR	RAR		V	Z					
									0950900M	CLG ANATOLE FRANCE	ECLAIR	RAR		V	Z					
									0950943J	CLG CHANTERINE				V	Z					
									0951945Y	CLG VICTOR HUGO				V						
									0950947N	LPO DE LA TOURELLE					Z					
									0951196J	CLG VOLTAIRE				V	Z					
								ST OUEN L AUMONE	0951195H	CLG MARCEL PAGNOL					Z					
									0950658Z	LP CHATEAU D EPLUCHES					Z					
									0951728M	LPO LY EDMOND ROSTAND					Z					
									0951104J	LPO JEAN PERRIN					Z					
								VILLIERS LE BEL	0950748Y	CLG ST EXUPERY				V	Z					
									0950938E	CLG LEON BLUM				V	Z					
									0951993A	CLG MARTIN LUTHER KING	ECLAIR	RAR		V	Z					
									0951090U	LP PIERRE MENDES-FRANCE				V	Z					
Nombre : 42							Nombre : 42													

* Les collèges Joliot-Curie à Bagneux et Pasteur à Gennevilliers ne bénéficient que du classement APV : ils ne sont ni ZEP, ni Sensible, Violence, ECLAIR ou RAR.

Attention !

A compter du 1er septembre 2014, deux établissements supplémentaires figureront sur cette liste :

- Le nouveau collège d'Achères (78)
- Le nouveau lycée de Bezons (95), qui résulte de la fusion du lycée Ronceray et de celui du Grand Cerf.

POSTES SPÉCIFIQUES ACADÉMIQUES

Annexes à remplir	Typologie du poste spécifique	LIBELLE COMPLET
Annexe 14 + Annexe 14-b (avis de l'inspection)	FLS (ex.FLE)	Postes liés à l'accueil des enfants des migrants : français langue étrangère avec éventuellement mention « non scolarisé antérieurement » (NSA) ou « français langue seconde » (FLS) Le service peut être partagé entre la discipline d'origine et les heures de FLS.
	CEUR	Sections européennes en lycée (discipline générale enseignée en langue étrangère)
	CEUP	Sections européennes en lycée professionnel (discipline générale enseignée en langue étrangère)
	LABO	Professeurs attachés de laboratoire
	CPD	Conseiller pédagogique départemental pour l'EPS
	PART	Postes liés aux formations offertes par l'établissement (formations particulières) Ecole de danse de Nanterre Enseignement des langues en section européenne de lycée.
		Postes autres que spécifique national en PLP : P2600 – P3100 – P7200 – P7300 -
	L	Arts plastiques en série Lettres – arts (enseignement histoire de l'art)
	CLHA	Classes horaires aménagés en musique, éducation musicale série Lettres Arts,
	801 C	Postes de COP dans les CIO spécialisés : Mediacom, jeunes handicapés physiques, enseignements supérieurs, tribunal pour enfants, COP affectés au SAIO et Groupes Ressources Informatiques pour l'orientation (GRIO)
	PCR	Postes implantés en classes relais
	ABI	Postes d'enseignement en section ABIBAC
CSTS	Préparation BTS	
Annexe 14 + Annexe 14-c (avis du chef d'établissement)	CURE	Postes en établissements de soins, cure et post-cure
	UP	Postes en établissement pénitentiaire
	EEA	Postes implantés dans les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)
	HAN	Postes implantés dans un établissement accueillant des élèves malades et/ou handicapés (enfants handicapés moteurs)



Identifiant SNES (si vous étiez déjà adhérent)

Sexe **Fém.** **Masc.** **Date de naissance**

Nom (utilisez le nom connu du rectorat précisé sur le bulletin de salaire)

Nom patronymique (de naissance) **Prénom**

Résidence, bâtiment, N° et voie

Code postal **Ville ou pays étranger**

Téléphone fixe **Téléphone portable**

Courriel (Respectez minuscules majuscules et caractères spéciaux)

Établissement d'affectation ministérielle (Nom et ville) **Code**

Établissement d'exercice si différent (Nom et ville) **Code**

Catégorie (Certifié, Agrégé, classe normale ou hors classe, Chaire sup, Vacataire, Contractuel, MA, CoPsy, CPE, AED, ...)

Congé ou détachement (préciser sa nature)

Si titulaire : poste fixe ZR

Si temps partiel, quotité :

Si contractuel : CDD CDI

Discipline :

Échelon **Date promotion :**

Cochez les cases selon votre situation :

Stagiaire **Retraité**

Emploi d'Avenir Professeur

Concours 2013-2 Contractuel

Conseiller en formation continue

Formateur GRETA

Enseignant en STS **en classe prépa**

Enseignant au CNED **CNDP - CRDP**

Conseiller pédagogique tuteur

Autre, précisez :

Autorisation CNIL : J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES 46 avenue d'Ivry 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.

66% de votre cotisation syndicale est déductible du montant de vos impôts.
Si vous êtes non imposable, le fisc vous remboursera, sous forme d'un crédit d'impôt, 66% de votre cotisation.

Montant total de la cotisation : € (voir barème ci-joint ou mode de calcul)

Mode de paiement :

- Paiement par chèque joint à l'ordre du SNES Versailles.
- Adhésion tacitement reconductible d'une année sur l'autre : paiement par prélèvements* automatiques reconductibles. Je serai informé de leur montant et de leurs échéances en début d'année scolaire et pourrai à tout moment suspendre mon adhésion ou en modifier le mode de paiement, apporter les corrections nécessaires à ma situation et modifier en conséquence le montant des prélèvements.
- Paiement par prélèvements* automatiques non reconductibles. (Prélèvements validés pour l'année scolaire en cours).

Précisez le nombre de prélèvements* et leur montant :

Prélèvements* € de

Date :

Signature :

Joindre obligatoirement un RIB, signer et compléter le mandat SEPA ci-dessous en cas de prélèvements.

N.B. : « paiement récurrent » ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements.

* : comprenant les frais bancaires (maximum 0.40€ par prélèvement)

MANDAT



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



Veillez compléter en lettres capitales en respectant le précasage

NOM

PRENOM

ADRESSE 1

ADRESSE 2

CODE POSTAL - VILLE

PAYS

IBAN

BIC

Pour le compte de :

SNES
46, avenue d'Ivry
75647 PARIS Cedex 13

Ref : COTISATION SNES

Signé à :
Le :

MERCI DE JOINDRE UN RIB

Paiement : récurrent ou unique

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion

Ne rien inscrire sous ce trait

Référence unique du mandat :

Identifiant créancier SEPA : FR 59 ZZZ 131547

